FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD INFORMATIONS FINANCIÈRES 31 OCTOBRE 2024

FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD INFORMATIONS FINANCIÈRES 31 OCTOBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission de compilation	1
Résultats et évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Notes complémentaires	4



RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD au 31 octobre 2024, l'état des résultats et évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 1, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Avant la compilation des informations financières, nous avons tenu les livres de comptes de l'organisme et préparé des écritures de régularisation.

adence CPA inc.

Mont-Tremblant Le 4 février 2025

¹ Par CPA, permis de CPA nº 141490

FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 octobre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Subvention - réfection des sentiers - Domaine Saint-Bernard Dons Ristourne	40 500 \$ 18 607 	- \$ 34 410 21
	<u>59 132</u>	<u>34 431</u>
CHARGES		
Réfection des sentiers - Domaine Saint-Bernard Dépenses d'activités - Domaine Saint-Bernard Honoraires professionnels Frais de bureau Taxes et permis Frais bancaires	40 500 34 770 13 676 361 76 35	- 17 677 3 173 - 57 35
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(30 286)	13 489
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	38 013	24 524
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>7 727</u> \$	<u>38 013</u> \$

FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD

BILAN

31 octobre 2024

ACTIF	2024	2023
Actif à court terme Encaisse Subvention à recevoir	14 051 40 500 54 551	<u> </u>
PASSIF Passif à court terme		
ACTIF NET Actifs nets non affectés	46 824 7 727	\$ - \$ 38 013
	54 551	

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Assume the second of the secon

FONDATION DES AMIS DU DOMAINE SAINT-BERNARD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 octobre 2024

1. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ APPLIQUÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

La méthode de comptabilité se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie et des éléments suivants :

- Subvention à recevoir;
- Frais courus.

2. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

La Fondation s'est vu accordée une subvention dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 2 » par le « Ministre responsable du sport, du loisir et du plein air ». La convention prévoit une aide financière maximale de 81 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection des sentiers du Domaine Saint-Bernard. Au 31 octobre 2024, la Fondation a comptabilisé un montant de 40 500 \$ à titre de subvention à recevoir à l'actif, représentant le degré d'avancement des travaux réalisés de 50 % à la date du bilan.